

Copie de l'épreuve :
 Épreuve / sous-épreuve :
 Note : 20
 Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

" L'État, c'est moi. "

En France, seul le Président de la République
 peut prendre la décision d'utiliser la bombe
 nucléaire. Les membres de son gouvernement n'ont
 pas leur mot à dire. Pourtant, l'État, constitué
 du gouvernement et du chef d'État, est censé former
 un corps politique - une institution aux
 acteurs pluriels, dont les décisions sont prises
 en commun, de sorte qu'aucun individu
 particulier ne puisse déclarer : " L'État, c'est moi ".

L'État, en tant qu'il est l'institution
 exerçant le pouvoir et organisant la vie commune,
 les " affaires humaines ", ne saurait en effet
 se réduire à un individu particulier, un sujet
 qui régirait tous les autres - puisqu'il est une
 institution. Il forme un corps politique, dont
 les différents membres ne sauraient fonction-
 ner indépendamment les uns des autres. Mais

cette interdépendance peut parfois être
^{mutuellement} suspendue, comme le montre l'état
d'urgence, dans lequel le chef d'état
dispose de davantage de droits qu'en temps
normal. Mais l'état n'est justement
pas un état : il vise la permanence,
et existe pour subsister. À s'incarner dans un
sujet, à se matérialiser dans sa chair au point
qu'il y ait identité radicale entre le sujet et
le pouvoir étatique, il risque au contraire de
condamner l'état à n'être qu'un état
temporaire, dont le pouvoir, l'autorité, finit par être
consumé et anéanti, comme un chêne tombant
en conques.

Ainsi, la finitude d'un "moi", qui n'est que
un simple individu particulier, une res privata,
ne pourrait incarner le pouvoir étatique. L'état
doit s'objectiver au contraire en une res publica
qui transcende l'individualité d'un ^{sa finitude} sujet et ses
intérêts particuliers. Pourtant, l'état est également
là pour guider le peuple, pour administrer la
cité ; ne faut-il donc pas qu'il trouve à s'incarner
dans un sujet capable de diriger le peuple
vers un intérêt général dont il a conscience et
qu'il respecte ? À objectiver le pouvoir étatique,
ne condamne-t-on pas son efficacité,
le rendant impersonnel, au point d'être trop abstrait ?

Somme toute, le pouvoir étatique
doit-il s'incarner dans un sujet, ou faut-il
au contraire qu'il lui soit toujours transcendant?
Avant de se demander si l'Etat doit
s'incarner en un sujet, il convient de se
demander s'il peut le faire, si un "l'Etat
c'est moi" est possible de fait, avant d'être souhaitable
en droit. Nous montrerons ensuite la nécessaire
transcendance du pouvoir étatique vis-à-vis
du moi ("l'Etat, c'est lui") ^{et donc le lieu d'expression radicale}. Mais qu'un
rapport d'identité ne soit pas souhaitable
entre l'Etat et le sujet que je suis ne signifie
pas qu'un rapport de nécessité ne le soit
pas. L'Etat et le "moi" se réconcilient alors
en un véritable corps politique, dont chaque
membre ^{est d'ailleurs moi} participe du tout: "l'Etat, c'est nous".

*

"l'Etat, c'est moi": discutons d'abord
cette affirmation hypothétique pour questionner
sa possibilité, elle d'incarner l'Etat, et le danger
d'une telle incarnation.

D'abord, est-il possible que l'Etat
s'incarne dans un sujet? Les tyrannies,
les dictatures semblent prouver que oui.
L'Etat comme lieu du pouvoir, c'est-à-

N°
3113

dire comme entité souveraine, s'est à maintes reprises confondu avec un individu particulier dans l'histoire. Si l'Etat comme institution politique souveraine est d'habitude composé de plusieurs instances de natures différentes, l'histoire

ne rien
écrire
dans

la
partie
barée

montrera bien que le pouvoir d'un sujet peut parfois se confondre avec le pouvoir étatique. L'Etat n'étant alors plus une institution, mais s'incarnant bien dans un sujet singulier. Mais que cette incarnation soit possible ne signifie pas qu'elle soit souhaitable.

"L'Etat, c'est moi" ne revient pas à dire "L'Etat, ce doit être moi". L'Etat est en effet censé assurer la sécurité la plus sommaire au peuple, et donc se perpétuer avec dans le temps. Or, à s'incarner dans un sujet, composé de chair (in-carnere) et donc fini, l'Etat ne peut assurer cette permanence du peuple dans le temps, étant lui-même fini. Dans le Contrat social, Rousseau compare ainsi un tel Etat, qui aurait tenté à s'incarner dans un individu particulier, un tyran, à "un chêne [qui finira] consummé par le feu". Comme le chêne fait de matière corruptible ne saurait subsister éternellement, l'Etat qui se loge dans un sujet fini ne saurait subsister après

N°

4/13

1368

Examen ou concours :

Série :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

sa mort : si "l'Etat [est] moi", mais que je suis fini, alors l'Etat acquiert cette même finitude. L'Etat peut donc certes très bien s'incarner dans un sujet fini (comme le prouve l'histoire), mais cela n'est pas souhaitable pour lui, en tant qu'entité censée faire subsister le peuple dans le temps.

Mais si l'Etat a pour rôle d'assurer cette subsistance du peuple, alors pourquoi ne pourrait-il pas s'incarner en lui ? "L'Etat, c'est moi" peut désigner un "moi" non pas particulier, mais un "moi" qui cache une volonté générale, un peuple à proprement parler, uni dans sa multitude ^{initiale} par une volonté singulière. Or, confondre l'Etat et le peuple, c'est peut-être se condamner à prendre le pouvoir pour acquis, à vouloir réaliser l'idée de peuple ici-bas, au lieu de chercher à progresser vers elle. C'est l'idée de Kant, qui défend ainsi une différence de nature radicale entre le peuple et son idée, dont il

N°
5/13

n'est que l'expression phénoménale.
Ainsi l'Etat ne saurait se confondre
avec le peuple, avec un "moi" collectif,
car ce serait se condamner à ne
jamais faire progresser le pouvoir
quede penser qu'il peut être réalisé
à même le monde des "affaires humaines"
(Aristote) au sein d'un peuple souverain.
En tant qu'incarnation du pouvoir, l'Etat se
doit en effet d'être transcendant à tout
sujet - fût-il individuel ou collectif.

* *

Nous avons donc montré qu'à
s'incarner dans un "moi", que ce sujet
soit particulier (individu) ou qu'il renferme
une collectivité (peuple), l'Etat ne saurait
subsister ni progresser. Si cette incarnation
est possible, elle n'est donc pas souhaitable.
Le pouvoir étatique ne devant donc pas être
immanent à un quelconque sujet, il
se doit de lui être transcendant. Mais alors,
comment passer d'un "X'Etat, c'est moi" à un
"X'Etat, c'est l'Autre" ?

Si l'Etat ne saurait constituer une res privata
logée en un sujet particulier, comment faire
pour qu'il se fasse res publica ? Que l'Etat

se loge ailleurs qu'un un sujet particulier
nécessaire qu'il soit objectif : posé devant ^(lectum) le
sujet (gegen-stand en allemand), et donc
hors de lui. Passer de "l'Etat, c'est moi" à
"l'Etat, c'est l'autre" exige donc ce geste
du sujet de s'éloigner du lieu de l'Etat, avec lequel
il ne saurait se confondre. On peut donc
penser l'Etat comme un "produit de l'art", un
artifice humain radicalement différent en nature
de nous. C'est un tel "produit de l'aut"
qu'évoque Hobbes dans le Leviathan. L'Etat
surgit comme entité radicalement différente
de moi, là où son existence découle d'un pacte
"de chacun avec chacun" (chapitre XVII) pour
"transfér[er]" notre "droit^{de} nature sur toute chose"
(chapitre XIV) à l'Etat. Ainsi, c'est en acceptant
ce transfert avec chaque individu que je fais
surgir du commun^{radicalement autre}, une "puissance commune"
Le transfert de mes droits est nécessaire à
l'institution de l'Etat ; or l'Etat est institué ;
donc mes droits ont été transférés. Mon
pouvoir ne saurait donc se confondre avec celui
de l'Etat. L'Etat n'est donc plus "moi".

L'Etat en tant qu'instance de pouvoir,
est donc radicalement différent de ce
"moi", le sujet que je suis. Il est bien un
objet devant moi, hors de moi. Pour autant,

qu'il y ait différence de nature entre
l'Etat et moi ne signifie pas qu'il
ne puisse pas me représenter. On peut,
en effet comprendre l'expression "l'Etat
c'est moi" comme signifiant ^{une} incarnation
représentative; non plus l'Etat incarné en
moi, mais de moi en l'Etat, en tant que je
suis citoyen, et ai donc participé à son
institution par le pacte. Au chapitre XVI du
Léviathan, Hobbes différencie aussi l'acteur,
l'Etat en tant qu'il me représente suite à mon
transfert de droits, et l'auteur, le "moi"
ayant passé contrat, c'est-à-dire le
citoyen. Ce n'est plus "moi" qui incarne
l'Etat, mais lui qui m'incarne et incarne
tout un chacun, puisque tout le monde passe
contrat. Si "l'Etat, c'est moi" en tant que
l'Etat me représente, "l'Etat, c'est l'autre"
en tant que je suis ^{du pacte} auteur et non. acteur.
Mon "transfert de droits" (chapitre XIV) fait de
l'Etat une entité radicalement différente de
moi en tant qu'elle exerce le pouvoir; mais
je reste auteur de ce pouvoir.

De cette altérité radicale entre le
"moi" et l'Etat, qui certes, représente et
incarne une volonté générale, mais
ne ~~confond~~ ^{donc} jamais avec le sujet que

ne rien
écrire
dans

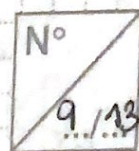
la
partie
barrée

N°

2.13

je suis, découle cette permanence de
 l'État qui était auparavant menacé. L'État est une
 "puissance (... [qui me] tient en respect"
 durablement, justement parce que je lui
 ai transféré le droit de le faire ; et "la vie [à
 l'état de nature étant] solitaire, misérable,
 animale, dangereuse et brève" (chapitre XII),
 je ne reprendrais ces droits pour rien au
 monde. D'où la transcendance de l'État :
 en plus de m'être radicalement autre, comme
 nous l'avons montré, il m'est radicalement
 supérieur, puisqu'il s'impose légitimement* à
 moi, avec de ma part "un respect mêlé
 d'effroi" face à sa puissance^{et ses droits} (chapitre
XVII). Ainsi, "l'État, c'est l'autre", ou encore,
 "l'État, c'est ^{absolument} lui", transcendant et donc
 toujours^{absolument} différent de moi. Mais qu'un rapport
 d'identité n'existe pas entre l'État et le
 sujet que je suis n'empêche pas l'existence
 d'un rapport de nécessité entre nous.

* puisque je l'ai déposé



*
* *

Si "l'Etat, c'est l'Autre",
radicalement autre et donc sans
aucun rapport ontologique avec le
sujet que je suis, peut-être pouvons-nous
penser un rapport alternatif de l'Etat à
moi et de moi à l'Etat : un rapport de
nécessité.

En effet, nous avons jusqu'ici opposé
ontologiquement un sujet pour moi et un Etat
en soi ; mais peut-être pouvons-nous penser
un "l'Etat, c'est moi" au sens d'un Etat
relationnel avec un "moi", en une totalité
en soi et pour soi. Le rapport dépasserait
le rapport ontologique pour constituer un
rapport de nécessité. Je peux en effet penser
un "l'Etat, c'est moi" comme l'expression
d'une interdépendance entre l'Etat d'une
part, et le moi d'autre part. Que nos natures
soient radicalement différentes n'empêche
pas ce lien de nécessité. Le cerveau communique
aux membres, qui en retour lui transmettent
des signaux de douleur lorsqu'il y en a ;
pour autant, le cerveau reste de nature
différente de celles des membres. Je même

ne
pas
écrire
dans

la
partie
barée

N°

10/13

on peut penser un corps politique, où
l'Etat et le sujet que je suis sommes
liés par une telle interdépendance. Ce
serait alors une souveraineté partagée,
elle que celle pensée par Aristote, la
politeia du livre III des Politiques - un
partage du pouvoir, dont le lieu (topos) est commun.

Or, comment penser une telle
totalité harmonieuse, semblable à un
organisme qui s'auto-déploie? Au paragraphe
258 des Principes de la philosophie du droit,
Hegel pense une telle totalité organique qui
"réalise[rait] en acte l'Idée objective de la
volonté substantielle". Au cours de l'Histoire,
l'Etat a en effet ^{opéré} un "douloureux travail du
négatif" (préface de son Phénoménologie de
l'esprit), qui a permis de réconcilier
l'individu (moment du pour soi) et l'Etat
(moment du en soi) en une totalité harmonieuse
où moi et collectif, particulier et
universel, sujet et objet se réconcilient (moment
du en soi pour soi). Ce mouvement de la
Aufhebung, où l'Etat ^{à travers l'Histoire} se dépasse tout en
conservant le bon en lui, permet ainsi
de faire se réaliser "l'Idée éthique" ^(§ 257) au
sein de l'Etat, c'est-à-dire la substance
individuelle, qui ne sont plus en conflit.

tion avec la puissance étatique.
D'un "L'Etat, c'est moi", puis un
"L'Etat, c'est lui", on arrive donc à
un "L'Etat, c'est nous" - ^(entendu comme puissance) une cité
chaumonieuse, où Etat et sujets
individuels ont un rapport de
nécessité réciproque, qui forme ainsi une
totalité organique.

L'Etat réconcilie ainsi le "moi" et
l'Autre: il dépend des individus
en ce qu'ils font perdurer la vie économique,
et les individus ont besoin de l'Etat en
ce qu'il est instance régulatrice, assurant
leur sécurité et leur liberté. Si l'Etat n'est
donc pas "moi" au sens ontologique, il est "moi"
au sens où il n'est rien sans moi, en tant que
je participe de la vie collective comme citoyen.
"L'Etat, c'est moi" est donc plutôt un "L'Etat,
c'est nous" où le nous est cette association
d'individus, le peuple, existant grâce
à l'Etat, et lui opâce au peuple - mais non
à travers lui.

*

ne rien
écrire
dans

la
partie
barée

N°
21/13

1368

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Il s'agirait de se demander en quel lieu du pouvoir étatique doit être immanent ou transcendant au sujet que je ou n'importe qui peut être ; or, il s'avère que cette opposition entre l'État et moi, entre objet et sujet, est justement dépassée par l'État. L'État permet en effet de réconcilier l'individualité du sujet que je suis, et l'universalité de cet État en tant qu'incarnation d'un pouvoir sur tous. "L'État, c'est moi" devient donc un "L'État, c'est nous", une véritable res publica, qui se fait bien commun, là où l'État réalise le souverain Bien, l'"Idée effective" de ce Bien sur Terre. Cette "Idée éthique" permet à l'individu d'être libre. C'est donc l'État dont je dépende, et qui dépend de moi en un rapport non pas ontologique, mais de nécessité, qui me rend libre. D'où ce mot de Rousseau dans le Contrat social, disant de celui qui "enfrein[dra] l'enceinte sacrée des lois" qu'"on le forcera à l'être libre", liberté dangereuse, car hors du corps politique.

N°

13.13